

October 4, 2012

Le 4 octobre 2012

Coram: McLachlin C.J. and Rothstein and
Moldaver JJ.

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Rothstein et Moldaver

BETWEEN:

ENTRE :

Zoltan Andrew Simon

Zoltan Andrew Simon

Applicant

Demandeur

- and -

- et -

Her Majesty the Queen in Right of Canada

Sa Majesté la Reine du chef du Canada

Respondent

Intimée

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. All other ancillary motions are dismissed. The application for leave to appeal from the judgment of the Federal Court of Appeal, Number A-232-11, 2012 FCA 49, dated February 13, 2012, is dismissed with costs.

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. Toutes les autres requêtes accessoires sont rejetées. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel fédérale, numéro A-232-11, 2012 CAF 49, daté du 13 février 2012, est rejetée avec dépens.

C.J.C.
J.C.C.